

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE**ARRÊTÉ N° 120/2021
Prolongation de l'arrêté N° 075/2021**

OBJET : Rue de la Morellière
Règlementation de la circulation
Travaux sur réseau eaux pluviales

NOUS, MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212-5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de la société STPML en date du 30 septembre 2021 ;

CONSIDERANT que les travaux entrepris sur le réseau d'eaux pluviales ne sont pas terminés ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des piétons et de ouvriers ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

A R R Ê T O N S

ARTICLE 1 : Du lundi 04 octobre 2021 au vendredi 15 octobre 2021, la chaussée sera interdite sur la Rue de la Morellière pendant la semaine.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la Grande Rue ou la Rue du Crest - la Route du Col de la Luère (RD34) et la Route de Bordeaux (RD 489).

ARTICLE 3 : Le stationnement et la circulation de tout véhicule seront interdits au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché par l'entreprise aux abords immédiats des travaux 48 heures avant.

ARTICLE 5 : Une signalisation appropriée sera installée par l'entreprise.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Monsieur le responsable des services techniques de la mairie de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Monsieur le directeur départemental des territoires sous couvert de l'ingénieur de la subdivision MORNANT-VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la société STPML, 50 Rue Marcel Mérieux, 69280 SAINTE-CONSORCE.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 04 octobre 2021



LE MAIRE : B. ROMIER